

Apprendre la musique au Conservatoire

Vous commencez la musique

Le Conservatoire propose d'abord un temps pour **découvrir la musique**.

 **À 5 ans ou en Grande section**

 L'enfant suit pendant **1 an** une phase d'**Éveil Musique & Danse**.

 Il apprend par le jeu à :

- Écouter
- Chanter
- Bouger dans l'espace
- Développer sa sensibilité à la musique et à la danse.

 **À partir de 6 ans**

 L'enfant peut suivre pendant **1 an** une phase d'**Initiation Musique**.

 Cette année lui permet de découvrir la musique et de **choisir un instrument en connaissant mieux les possibilités**.

 L'admission dépend des places disponibles.

Le Parcours Études

Après cette période de découverte, l'élève peut entrer dans le **Parcours Études**.

C'est le parcours complet de formation du Conservatoire.

L'élève apprend un instrument ou le chant.
Il doit aussi suivre les autres enseignements prévus dans sa formation.

Le Parcours Études est organisé en plusieurs cycles.
Pour passer au cycle suivant, **l'élève doit valider le cycle précédent.**

Le 1er Cycle

- 🕒 Il dure **3 à 5 ans**.
- 📖 L'élève apprend les **bases** nécessaires pour pratiquer son instrument ou chanter.

Le 2e Cycle

- 🕒 Il dure **3 à 5 ans**.
- 📖 L'élève développe sa technique.
- 📖 Il apprend à pratiquer la musique de manière **plus autonome**.
- Pendant le 2e Cycle, l'élève peut aussi choisir un **Parcours Projet**.

Le Parcours Projet

🎯 Le Parcours Projet permet de réaliser un **projet musical personnel**.

🕒 Il dure **1 an**, parfois **2 ans**.

La formation est adaptée au projet de l'élève.

🎓 Le Parcours Projet est **non diplômant**.

Après le 2e Cycle

Plusieurs parcours sont possibles.

L'élève peut choisir :

- 🕒 Un **3e Cycle**, pendant 2 à 4 ans
- 🕒 Un **Parcours Projet**, pendant 1 an, parfois 2 ans

-  Un **Cycle diplômant**, pendant 2 à 4 ans, avec un concours d'entrée
-  Un **Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)**, pendant 2 à 4 ans, avec un concours d'entrée.

En 3e Cycle, l'élève peut continuer son instrument ou le chant lyrique.

Il peut aussi commencer une nouvelle discipline :

- La Direction d'orchestre
- L'Écriture musicale
- La Composition musicale
- La Création Musiques actuelles amplifiées.

Vous pratiquez déjà la musique

Vous pouvez rejoindre le Conservatoire de plusieurs façons :

- ➡ Entrer dans le **Parcours Études**, après une admission sur concours
- ➡ Choisir un **Parcours Projet** pour réaliser un projet artistique personnel
- ➡ Participer à un **atelier de pratique musicale en amateur**.

Les ateliers de pratique en amateur ne sont pas évalués.

Ils n'ont pas de durée maximale.

Vous souhaitez commencer le chant lyrique



Le chant lyrique commence **à partir de 15 ans**.



Avant d'entrer en formation, un test de l'appareil phonatoire est organisé.

Ce test permet de vérifier que l'élève peut pratiquer le chant lyrique **sans mettre sa voix en danger**.

L'élève entre ensuite en **1er Cycle**.

Aller aux concerts et aux spectacles

 À partir de 6 ans, **être spectateur fait partie de la formation au Conservatoire.**

 Voir des concerts et des spectacles permet notamment :

- D'apprendre à mieux écouter
- De découvrir différentes musiques et pratiques artistiques
- De développer sa culture musicale
- De développer son regard critique
- D'avoir envie de faire de nouvelles découvertes.

 Chaque année, l'élève doit assister à **au moins 3 concerts ou spectacles validants.**

Il peut choisir :

-  Des concerts et spectacles proposés par le Conservatoire, sauf les auditions de classe
-  Certains spectacles proposés par les partenaires du Conservatoire.

 À chaque spectacle validé, **un tampon est ajouté sur la carte d'élève.**

Les 3 tampons sont nécessaires pour pouvoir se réinscrire l'année suivante.

 Pour connaître toutes les règles, il faut consulter le [Règlement pédagogique Musique – Instruments et chant lyrique – du Conservatoire.](#)

 **Pour résumer**

Apprendre la musique au Conservatoire



Une pratique musicale pour aujourd'hui et pour demain !

1 Vous commencez la musique

Le Conservatoire propose d'abord un temps pour découvrir la musique.

À 5 ans ou en Grande section de maternelle



L'enfant suit pendant **1 an** une phase d'**Éveil Musique & Danse**.

Il apprend par le jeu à :

- écouter
- chanter
- bouger dans l'espace
- développer sa sensibilité à la musique et à la danse.

À partir de 6 ans



L'enfant suit pendant **1 an** une phase d'**Initiation Musique**.

Cette année lui permet de découvrir la musique et de choisir un instrument en connaissant mieux les possibilités.



L'admission dépend des places disponibles.

2 Le Parcours Études

Après cette période de découverte, l'élève peut entrer dans le Parcours Études. C'est le parcours complet de formation du Conservatoire. L'élève apprend un instrument ou le chant. Il doit aussi suivre les autres enseignements prévus dans sa formation.

Pour passer au cycle suivant, il faut valider le cycle précédent.

1^{er} Cycle



3 à 5 ans

- Apprentissage des bases.
- Pratique instrumentale ou vocale.



2^e Cycle



3 à 5 ans

- Développement de la technique.
- Pratique plus autonome.
- Possibilité de choisir un Parcours Projet.

3 Le Parcours Projet

Le **Parcours Projet** permet de réaliser un projet musical personnel.

- Il dure 1 an, parfois 2 ans.
- La formation est adaptée au projet de l'élève.
- Il n'est pas diplômant.



4 Après le 2^e Cycle

Plusieurs parcours sont possibles :

L'élève peut choisir :

- Un 3^e Cycle (2 à 4 ans)
- Un Parcours Projet (1 à 2 ans)
- Un Cycle diplômant (2 à 4 ans), sur concours d'entrée
- Un Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) (2 à 4 ans), sur concours d'entrée.

5 D'autres situations

Vous pratiquez déjà la musique

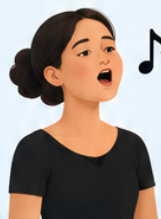


Vous pouvez :

- Entrer dans le Parcours Études (après concours)
- Choisir un Parcours Projet (1 à 2 ans)
- Participer à un atelier de pratique en amateur.

Les ateliers en amateur ne sont pas évalués. Ils n'ont pas de durée maximale.

Vous souhaitez commencer le chant lyrique



- Le chant lyrique commence à partir de **15 ans**.
- Un test de l'appareil phonatoire est organisé avant l'entrée en formation.
- Ce test permet de vérifier que l'élève peut chanter sans mettre sa voix en danger.
- L'élève entre ensuite en **1^{er} Cycle**.

6 Aller aux concerts et aux spectacles



À partir de 6 ans, être spectateur fait partie de la formation au Conservatoire.

Voir des concerts et des spectacles permet :

- d'apprendre à mieux écouter
- de découvrir différentes musiques et pratiques artistiques
- de développer sa culture musicale
- de développer son regard critique
- d'avoir envie de faire de nouvelles découvertes.

Chaque année, il faut assister à au moins 3 concerts ou spectacles validants.

Vous pouvez choisir :

- des concerts et spectacles du Conservatoire (sauf les auditions de classe)
- des spectacles proposés par les partenaires.



À chaque spectacle validé, un tampon est ajouté sur la carte d'élève. Les 3 tampons sont nécessaires pour se réinscrire l'année suivante.